



Compte-rendu du Bureau du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 5 février 2014

Montreuil le 10 février 2014

Présents pour la CGT : Jésus de CARLOS et Claude MICHEL.

1. **Approbation du relevé d'observation du Bureau du 8 janvier 2014.**

2. **Tableau suivi des textes :**

La DGCL a présenté le tableau des suivis des textes après avis du CSFPT.(Ci-joint).

3. **Ordre du jour du CSFPT programmé le 12 mars 2014 :**

- Projet de décret relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale (décret en CE) - FS4.

Sous réserve :

- Projet de décret modifiant le décret 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels (décret en CE) -FS3 ;
- Projet de décret modifiant le décret 2012-254 du 20 avril 2012 fixant les indices de rémunération pour certains des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels - FS3 ;
- Projet de décret modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation de la formation initiale de divers cadres d'emplois de la police municipale - FS2 ;
- Projet de décret modifiant certaines dispositions relatives aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des agents de police municipale - FS2.

4. **Point sur le groupe de travail rythmes scolaires :**

Présentation du questionnaire validé par le groupe de travail qui sera envoyé aux différentes collectivités. (Ci-joint).

5. **Présentation et validation des feuilles de routes 2014 :** (Ci-joint).

6. **Questions diverses :**

Le gouvernement, nous annonce qu'à la suite des déclarations de Hollande la 14 janvier dernier, les deux projets de lois qui devait compléter la loi Modernisation de l'Action Publique et Affirmation des Métropoles (MAPAM) sont abandonné au profit d'un nouveau projet de loi qui tient compte des souhaits du président de la république. Le projet de loi devrait être soumis à la séance plénière du CSFPT le 12 mars 2014.

Les membres du bureau du CSFPT demandent, comme pour la loi MAPAM, qu'une présentation soit faite en amont et que le CSFPT puisse se saisir des questions concernant le personnel.

La CGT demande que le projet de loi soit vu au niveau du Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP).

Première réunion du groupe de travail catégorie A le 4 mars à partir de 14h00.

Prochain Bureau du CSFPT - le 12 mars 2014